



SAISINE CAP

## REFUS D'UNE 3EME DEMANDE ANNUELLE DE MOBILISATION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (action de formation de même nature)

Code général de la fonction  
publique  
Articles L422-13

Si une demande de mobilisation du compte personnel de formation présentée par un fonctionnaire a été refusée pendant deux années consécutives, le rejet d'une troisième demande portant sur une action de formation de même nature ne peut être prononcé par l'autorité compétente qu'après avis de l'instance paritaire compétente.

**COLLECTIVITE :**

**Catégorie de l'agent :**

AGENT		SITUATION ACTUELLE	DEMANDE DE CONGE DE FORMATION DE L'AGENT	
NOM	PRENOM	GRADE	DATE D'EFFET	DUREE DEMANDEE

Documents à joindre à la saisine :

- Copies des 3 demandes d'utilisation du compte personnel de formation formulées par l'agent (formations de même nature) \*
- Copies des décisions de refus de l'autorité territoriale \*

-----Les mentions suivies de \* sont essentielles à l'instruction du dossier-----

**MOTIF DU REFUS :**

**Cadre réservé au Centre de Gestion**

Fait à ....., le .. / .. / 20 ..

**Le Maire ou Le Président,**  
(Cachet et Signature)